Institut de Formation en Droit Social de Paris

IFDSP

Utiliser ses budgets

Les Comité Social et Économique (CSE) des entreprises de plus de 50 salariés sont dotés de deux budgets : l'un de fonctionnement et l'autre destiné aux activités sociales et culturelles (ASC).

Comment fonctionnent ces budgets ? Quelles sont les règles qui régissent leur usage ? Comment tenir une comptabilité rigoureuse ? Comment arbitrer sur leurs usages ?

L'IFDSP a spécialement conçu cette formation d'une journée pour permettre aux trésoriers mais aussi à tous les élus intéressés d'apprécier concrètement le fonctionnement des budgets du CSE, de s'approprier les règles qui les encadrent et de maîtriser leurs usages.

Durée : 1 jour (7 heures)

Public : Trésorier, trésorier adjoint, membres du CSE intéressés

Pré-requis : Aucun prérequis exigé

Objectifs de la formation

- **Distinguer** les différentes ressources du CSE
- **Mieux cerner** l'impact de l'évolution de la méthode de calcul de l'assiette sur le montant des budgets
- **Analyser** les possibilités de transfert entre les budgets, l'opportunité d'un transfert et ses conséquences
- **Distinguer** les différents types de comptabilité selon la taille de l'instance
- **Mesurer** le degré de conformité des écrits comptables de l'instance
- **Mesurer** l'importance de mettre en place des outils de gestion comptable adéquats
- **Lister** les différentes dépenses susceptibles de relever du budget de fonctionnement et des ASC
- **Identifier** les différentes possibilités d'aide et de participation du CSE
- **Se positionner** de façon argumentée sur la politique sociale de l'instance
- **Évaluer** la pertinence d'une prestation au regard de son régime fiscal et en termes de soutien au pouvoir d'achat

Programme

- **Les ressources du CSE**
  - La subvention de fonctionnement du CSE
  - La subvention des activités sociales et culturelles
  - L'assiette de calcul
  - Le transfert des budgets
    - ***Débat*** *sur les opportunités et les inconvénients d'un transfert entre les budgets*

- **Les obligations comptables du CSE**
  - La comptabilité de droit commun
  - Des comptabilités différenciées en fonction de la taille de l'instance
  - Le rapport annuel d'activités
  - L'approbation des comptes

- **Les différents outils de gestion comptable**
  - Le budget prévisionnel
  - Le règlement intérieur
  - Le règlement des activités
  - La trésorerie de l'instance
    - ***QCM*** *sur les obligations comptables du CSE et les outils de gestion*

- **L'utilisation des budgets**
  - Utilisation du budget de fonctionnement
  - Utilisation du budget des ASC
    - Focus sur la question environnementale

- ***Débat*** *sur les bénéficiaires et les critères d'attribution des ASC : se positionner de façon argumentée sur la politique sociale de l'instance*
  - Le choix des prestataires

- **Le cadre fiscal des activités sociales et culturelles**
  - Les règles URSSAF
  - Le contrôle des URSSAF
  - ***Travail en sous-groupe*** *sur de nouvelles pistes de participation ou d'aide du CSE : évaluer la pertinence d'une prestation au regard de son régime fiscal et en termes de soutien au pouvoir d'achat*

- **La responsabilité de l'instance dans la gestion des ASC**
  - La responsabilité civile du CSE
  - La responsabilité pénale du CSE

- **Focus sur la gestion des données personnelles des salariés : l'impact du RGPD**

- **Communiquer sur l'utilisation des budgets de l'instance auprès des salariés**

Méthodes pédagogiques

- **Méthode transmissive** (exposés, apports théoriques, conseils …)
- **Méthode interrogative** (Quiz, QCM, …)
- **Méthode coactive** (débats, travaux en sous-groupe, cas pratiques …)

Évaluations

- **Évaluation pré-formative** (auto-positionnement sur les objectifs de formation, recueil des attentes)
- **Évaluation de satisfaction à chaud**

L'IFDSP à vos côtés

L'IFDSP attache une importance toute particulière à l'environnement économique et social des instances et adapte systématiquement ses programmes pour répondre aux besoins et aux demandes des représentants du personnel.

Pour toute question relative à notre offre de formations, nos programmes, nos méthodes pédagogiques, nos tarifs, notre réseau d'intervenants ou toute autre demande, n'hésitez pas à nous contacter :

par téléphone au **01.53.82.01.00 ou 06 66 05 02 53**

ou par mail à l'adresse suivante **: contact@ifdsp.fr**

Retrouvez toute l'équipe Retrouvez toute l'équipe de l'IFDSP sur notre site : www.ifdsp.fr

L'IFDSP s'appuie sur une équipe de formateurs expérimentés composée d'Universitaires, de médecins, d'avocats et de représentants du personnel titulaires d'un Master 2 Juristes de Droit Social de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qui conservent tous une activité professionnelle en lien avec leur domaine de formation.

Rejoignez-nous !